

Mme BERGER

Plan Xmap	Jayat		
	Echelle	Classe de précision	Date
	1 / 2000		29/10/2019



reçu le 21 OCT. 2019

Nom Prénom :Bernigaud Laurent
Adresse : 239D impasse du petit vignoux 01340 Jayat

Monsieur FARJOT,

A Jayat, le 08/10/2019

Objet :

Modification du Plan Local d'Urbanisme

Demande de modification de zonage sur la parcelle cadastrée section A N° 195

Monsieur le Commissaire,

Je vous adresse par la présente, ma demande de modification de zonage concernant la parcelle cadastrée section A N°195 sur la commune de Jayat.

En effet, cette parcelle est à ce jour classée en zone A (agricole) Or, cette affectation de zone ne correspond pas ces critères.

C'est un terrain de 1000 m² situé au bout d'une impasse, desservit par un chemin communal, avec raccordement en électricité et en eau potable déjà existant. (voir document N°3)

Autrefois, c'était une ferme bressane habitée qui fut démolit en 2008 pour des raisons de sécurité (voir documents N° 4-5-6) il ne subsiste plus qu'un bâtiment qui est identifié sur le cadastre.

La parcelle ne présente aucune gêne ni pour les voisins ni pour l'environnement.

Elle n'est pas située en zone inondable et le site n'est pas classé.

Moi et mon épouse avons pour projet de faire construire une maison écologique et plus respectueuse de l'environnement, en lien avec nos convictions personnelles et notre style de vie.

Étant originaire de JAYAT, je suis très attaché à cette commune ou mes enfants y sont scolarisés et j'aimerais y rester.

Afin de conforter ma demande, je vous joins un rapport détaillé et explicite vous donnant tous les arguments en faits et en Droit justifiant ma présente demande.

Je me tiens à votre disposition pour vous fournir toutes précisions nécessaires.

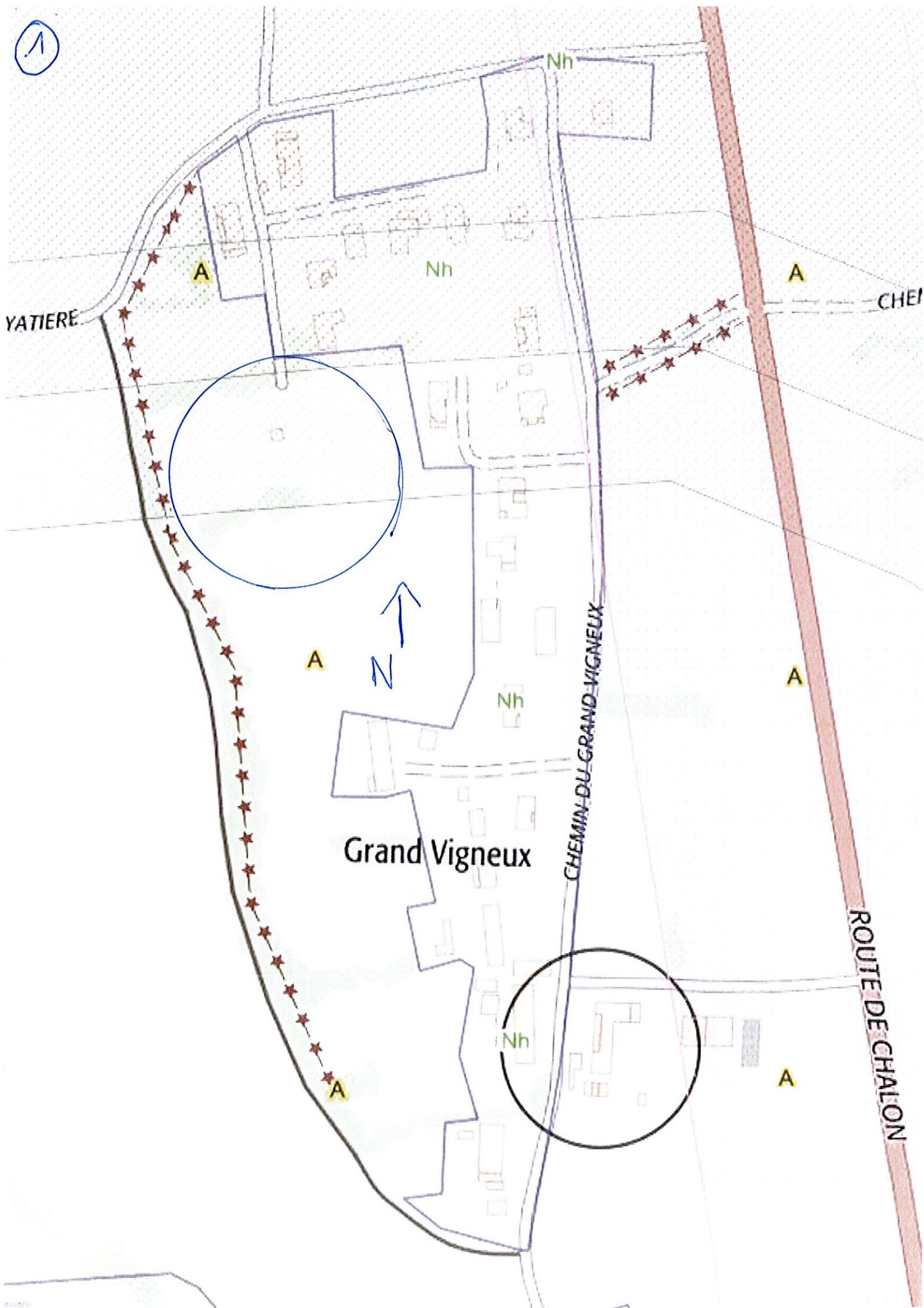
Veillez agréer, Monsieur , l'expression de ma considération respectueuse.

Bernigaud Laurent,

A handwritten signature in dark ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a cursive name, likely 'Laurent Bernigaud'. The signature is positioned to the right of the name 'Bernigaud Laurent,'.

Pièce Jointe : 7 documents
Extrait de plan cadastral

1



2



3CC46
34 (GPS)
X=1862453.58 ; Y=5244491.41
DMS (46° 22' 51" N - 5° 6' 43" E) - Latitude = 46.380915 N - Longitude = 5.112088 E

Chemin

3



817

813

822

805

816

967

notre maison

a

198

638

823

191

N

EDF

EDF

824

195

Vigneux

Petit

du

964

965

903

906

953

956

204

204

203

202

201

200

199

194

Chemin

4



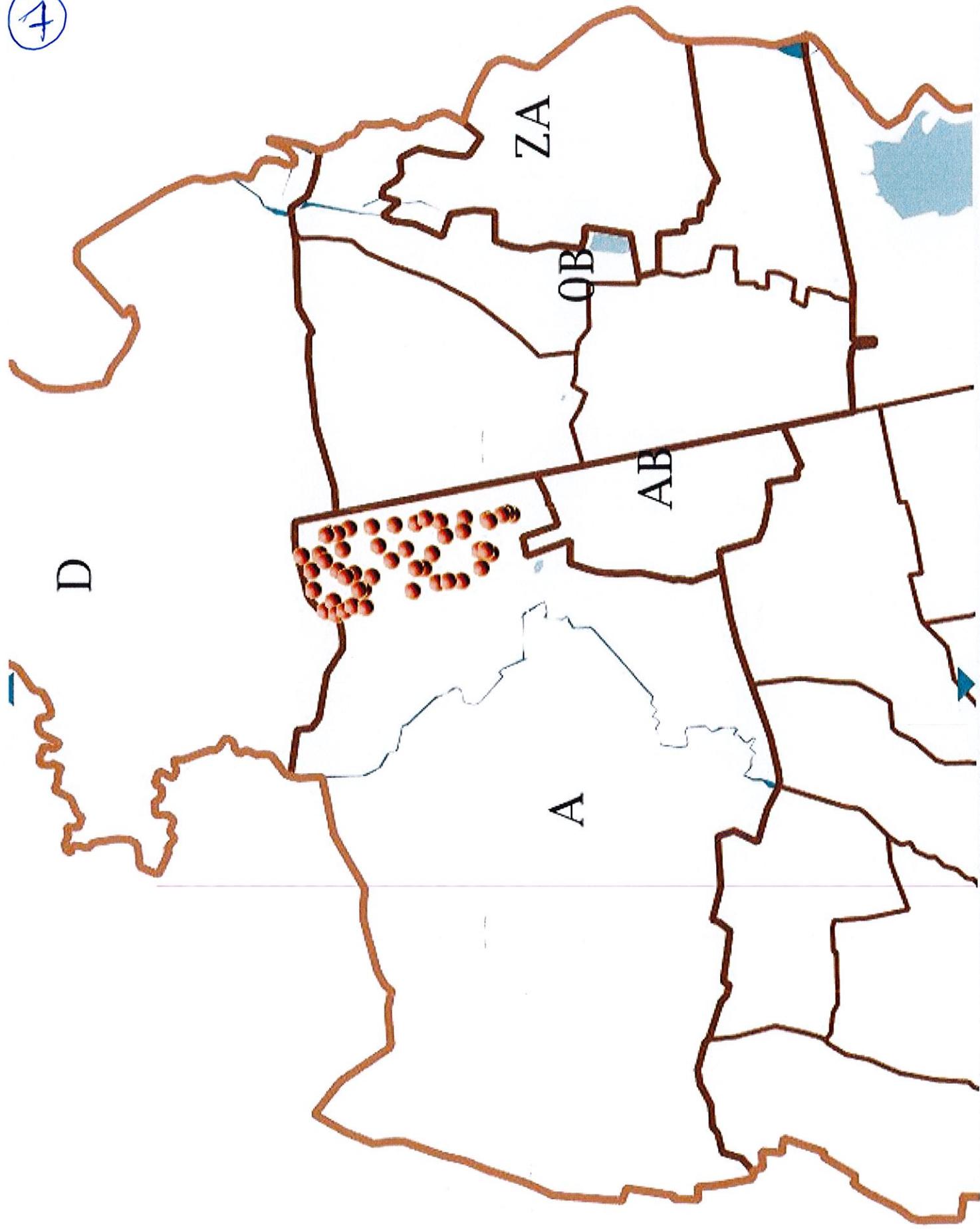
5



6



4



tonnées en projection : RGF93CC46 X=1859918.82 ; Y=5242462.47
tonnées géographiques : WGS84 (GPS) DMS (46° 21' 47" N - 5° 4' 42" E) - Latitude = 46.363258 N - Longitude = 5.078460 E

CCMB_Sivom

De: Franck Burtin
Envoyé: dimanche 3 novembre 2019 21:08
À: CCMB_Sivom
Objet: PLU Montrevel/jayat/Malafretaz - Zone 2AU sur cézille

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

Bonjour Monsieur,

je souhaite savoir si cette révision du PLU va conforter ou pas les zones classées en 2AU, notamment la zone de 6.2 ha localisée sur Cézille (entre la route de foissiat et les immeubles en cours de construction à la sortie de Montrevel en Bresse). Y a-t-il par rapport à l'enquête en cours un risque de déclassement de ces zones en zone agricole ou zone naturelle, ou plutôt une confirmation du caractère constructible futur de cette zone ?

J'ai vu en effet qu'au bout d'un certain nombre d'années sans projet de construction l'état pouvait demander le déclassement en zone Naturelle ou agricole..

Par ailleurs, un terrain en zone 2AUL est-il soumis à des restrictions en cas de vente ? ce classement 2AUL qui signifie loisir correspond à quoi pour envisager une cession éventuelle ? A quel organisme faut-il s'adresser si on veut envisager une vente : SIVOM ? autre ?

Enfin, le tracé du contournement ouest de Montrevel est-il validé ou n'est-ce qu'un projet qui reste en attente de validation, notamment par les riverains futurs ?

Je vous remercie de votre retour,

Bien Cordialement,

--

franck Burtin

Magali PECHOUX et Hervé CALLAND
2 chemin du Champ de la Verne
01340 JAYAT

SIVOM JAYAT MALAFRETAZ MONTREVEL
Monsieur Alain VIVIET, Président
Cité Administrative
Place de la Résistance
01340 MONTREVEL-EN-BRESSE

Jayat, le 30 avril 2019

Objet : demande de modification de zonage

Monsieur le Président,

Par la présente, nous vous adressons notre demande de modification de zonage de nos parcelles cadastrées A473, A474, A763, A766 et A767 (visibles en bleu sur le plan joint) actuellement situées en zone agricole.

Effectivement, ce zonage ne nous permet pas d'extension ni de créer d'annexe ou garage, ce qui est regrettable vu la surface de notre terrain.

Nous nous tenons à votre disposition si besoin et vous remercions par avance de l'intérêt que vous porterez à notre demande.

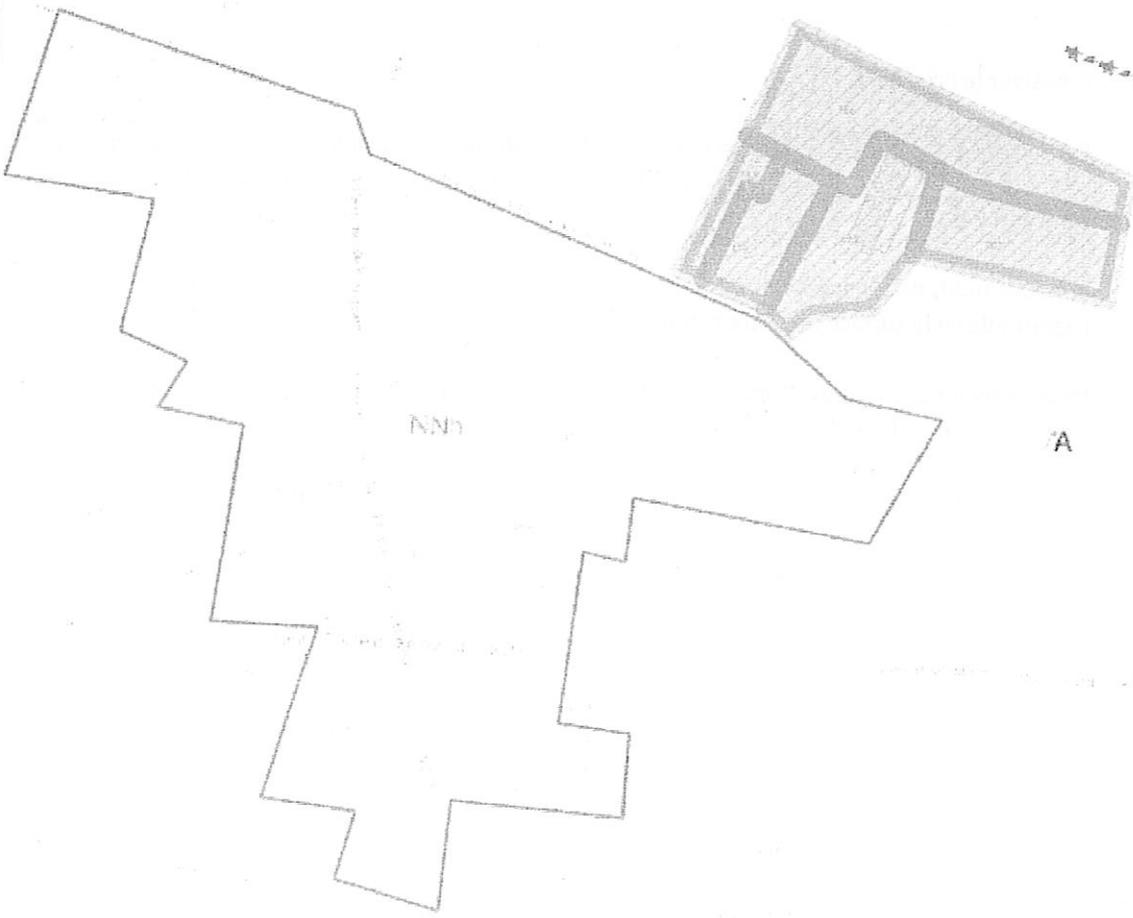
Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Magali PECHOUX et Hervé CALLAND



Plan Xmap	Jayat		
	Echelle	Classe de précision	Date
	1 / 2000		19/04/2019

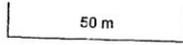
NNE



NNN

A

WGS84 / Pseudo Mercator



De: Rabuel Jacqueline
Envoyé: lundi 4 novembre 2019 11:26
À: CCMB_Sivom
Objet: requete changement PLU

A l'attention de Monsieur FARJOT Commissaire enquêteur.

Monsieur,

suite à l'enquete sur un changement de PLU,

voici ma question:

je possède 2 terrains un en face de l'autre ,séparés par la D975 dans l'agglomération de JAYAT.

une parcelle n° 274 en zone UBA , d'une surface de 1400m².

et une parcelle n°691 d une surface de 3400m² environ.

(en zone UBA sur 1/3 et 2AU sur les 2/3 restant).

Serait-il possible de rectifier le PLU , faire l' échange

passer la parcelle n°274 en zone 2 AU et que la parcelle n° 691 passe entièrement en UBA .

Dans l'attente, d'une réponse de votre part, recevez Monsieur, mes sincères salutations.

Mr RABUEL alain
10 route de chalon
Jayat 01340

CCMB_Sivom

De: Rabuel Jacqueline
Envoyé: dimanche 27 octobre 2019 09:38
À: CCMB_Sivom
Objet: Modificati on du PLU sur jayat.

A l'att de MR FARJOT. Commissaire enqueteur.

Monsieur,

Suite à l'enquete sur le changement du PLU ,

Voici ma question.

Je possède un terrain en bordure de la D975, Parcelle n°691 d'environ 4000m, qui se trouve dans l agglomeration de la commune de JAYAT

Parcelle constructible que sur 40/100.

Serait -il possible de rectifier ce PLU afin de la passer entierement constructible ?

Dans l'attente d'une réponse de votre part, recevez Monsieur, mes sincères salutations.

Monsiur Rabuel alain.

Provenance : Courrier pour Windows 10



Garanti sans virus. www.avg.com

M et Mme RIGAUDIER Jauiel et Nadine
775, Chemin de la Croix de Bois
01240 JAYAT

Jayat le
12.10.2021

Messieurs,

Nous avons bien noté que l'enquête publique concerne les modifications du PLU, mais nous souhaiterions porter à votre connaissance notre souhait que les parcelles B430 - B431 - B132 et B479, une petite partie ouest seulement, deviennent constructibles dans un délai assez proche, d'autant que l'eau, l'électricité et le tout à l'égoût sont sur ces parcelles. La ferme, sise au 402 Route de Toulon à Jayat, jouxtant les terrains n'est plus en activité depuis 2 ans, elle-ci ayant été vendue à des particuliers pour y habiter (sont ostéopathe de métier).

Cordialement

Rigaudier

reçu le 20 NOV. 2019
au sivo

Montrevel-en-Bresse, le 16 novembre 2019

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Mairie

01340 MONTREVEL EN BRESSE

OBJET : modification du P.L.U. – Enquête publique

P.J. : plan de situation

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous vous avons rencontré le mercredi 30 octobre dans le cadre de l'enquête publique en cours, pour prendre connaissance du dossier de modification du P.L.U. de Jayat-Malafretaz-Montrevel en Bresse.

Nous avons été surpris de constater que la parcelle AK n° 161 située en bordure du chemin de la chaussée n'était pas mentionnée parmi les modifications du P.L.U., comme nous l'avions espéré.

A la suite de divers entretiens avec M. le maire de Montrevel-en-Bresse et avec l'urbaniste en charge du P.L.U., il nous avait été assuré que cette modification serait faite avant la fin de l'année, donc dans le cadre de la présente modification.

Depuis longtemps (février 2000) nous demandons à ce que cette parcelle soit rétablie en zone constructible UB, étant donné qu'elle est desservie par le chemin de la Chaussée et par les réseaux, tout comme les parcelles voisines situées de part et d'autre du chemin. Il me semble qu'elle l'était lorsque nous avons fait construire notre maison mon mari et moi.

Lors de la précédente révision du P.L.U., nous avons inscrit notre demande dans le registre d'enquête publique et nous vous avons rencontré à ce sujet. Vous aviez d'ailleurs donné un avis favorable dans votre rapport d'enquête, mais celui-ci n'a pas été suivi par les élus de la commune de Montrevel-en-Bresse.

Mon mari est décédé en 2018, il avait prévu de faire une donation de terrain à deux de ses enfants, les deux autres enfants ayant déjà bénéficié d'une donation respectivement de 2 400 m² et 2 000 m² pour faire construire leur maison. Nous espérions que la parcelle AK n° 161 (1 544 m²) serait classée en zone constructible lors de la présente modification du P.L.U., c'est pourquoi nous avons attendu de régulariser l'acte de succession chez le notaire, au risque d'avoir des pénalités à payer pour ne pas avoir signé l'acte dans le délai d'un an imposé par l'Etat pour les successions.

Avec le classement de la parcelle AK n° 161 en zone UB, nous aurions pu prévoir dans la succession une parcelle de 2 000 m² sur la parcelle AK n° 161 et une parcelle de 2 000 m² également sur la parcelle AK n° 162. Certes la parcelle AK n° 162 est actuellement constructible, mais elle ne permet pas de détacher deux parcelles de 2 000 m², d'autant plus qu'elle a été depuis peu grevée d'un emplacement réservé pour une future voirie, ce qui la rend en partie inconstructible.

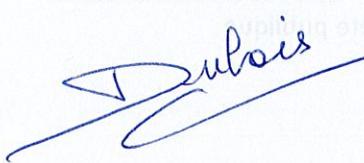
Telles sont les observations que nous souhaitons porter à votre connaissance. Il n'est peut-être pas trop tard pour effectuer cette modification de zonage, en tous cas nous l'espérons.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de nos salutations distinguées.

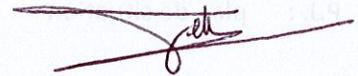
Mme Marguerite FEILLENS



Mme M-Hélène DUBOIS



M. Dominique FEILLENS



Mme Catherine BRANCHY



Mme Isabelle FEILLENS

